Sarl Aligoo Express

Société de Livraison Express d'Objets Postaux

LISTE DES PRODUITS ET OBJETS INTERDITS A LA LIVRAISON

Réseau National Aligoo Express

Version V1 – Avril 2026

Direction Générale

Téléphone : 0660 80 00 12 / 0660 80 00 19 E-mail : Contact@aligooexpress.com

1. Objet du présent document

Le présent document a pour objet de définir la liste des produits et objets strictement interdits ou soumis à restriction dans le cadre des activités de collecte, de transport et de livraison assurées par les Agences **Aligoo Express**.

Ces dispositions visent à garantir :

- La sécurité des personnes et des biens,
- La conformité réglementaire aux lois en vigueur en Algérie,
- La protection de l'image et de la responsabilité juridique d'**Aligoo Express**.

Tout envoi non conforme est susceptible d'être refusé, saisi ou signalé aux autorités compétentes.

2. Produits strictement interdits (liste non exhaustive)

2.1 Produits dangereux

Sont formellement interdits :

- Les matières explosives (pétards, feux d'artifice, détonateurs...)
- Les produits inflammables (carburants, solvants, peintures, gaz...)
- Les produits chimiques dangereux (acides, substances corrosives, toxiques...)
- Les matières radioactives ou biologiques
- Les batteries industrielles non sécurisées

2.2 Armes et équipements assimilés

- Armes à feu, répliques et munitions
- Armes blanches (couteaux, sabres, objets tranchants non sécurisés)
- Équipements militaires ou paramilitaires

2.3 Produits illicites ou réglementés

- Drogues, stupéfiants et substances psychotropes
- Produits de contrebande ou non déclarés
- Contenus contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs

2.4 Valeurs et objets précieux

- Argent liquide (toutes devises)
- Chèques, cartes bancaires

- Métaux précieux (or, argent)
- Bijoux, pierres précieuses
- Œuvres d'art et objets de valeur

2.5 Produits pharmaceutiques

- Médicaments sans autorisation officielle
- Produits médicaux réglementés
- Substances à usage thérapeutique non déclarées

2.6 Produits alimentaires et biologiques

- Denrées périssables (viande, poisson, produits frais)
- Produits alimentaires non conditionnés
- Animaux vivants
- Échantillons biologiques

2.7 Produits agricoles et environnementaux

- Plantes, graines, semences
- Produits agricoles non certifiés
- Bois ou matières naturelles non traitées

2.8 Produits réglementés spécifiques

- Tabac et cigarettes
- Boissons alcoolisées
- Produits sensibles soumis à autorisation administrative

2.9 Équipements électroniques sensibles

- Drones
- Appareils GPS ou de géolocalisation
- Équipements de surveillance ou d'écoute

2.10 Liquides et substances instables

- Liquides non conditionnés ou mal emballés
- Produits susceptibles de fuir ou d'endommager d'autres colis

2.11 Objets non conformes aux normes logistiques

- Colis mal emballés ou dangereux
- Objets non identifiables
- Marchandises non déclarées

3. Produits soumis à restriction (sous conditions)

Certains produits peuvent être acceptés sous réserve :

- D'une autorisation administrative préalable,
- D'un conditionnement spécifique,
- D'une déclaration conforme.

L'acceptation de ces produits relève exclusivement de la validation de l'Opérateur **Aligoo Express**.

4. Responsabilité de l'expéditeur

L'expéditeur est seul responsable :

- De la nature du contenu du colis,
- De sa déclaration exacte,
- Du respect de la réglementation en vigueur.

Toute fausse déclaration expose l'expéditeur à :

- La confiscation du colis,
- Des sanctions financières,
- Des poursuites judiciaires.

5. Droit de contrôle et de refus

Aligoo Express se réserve le droit de :

- Refuser tout colis suspect,
- Ouvrir et vérifier les envois,
- Signaler toute infraction aux autorités compétentes.

6. Dispositions finales

La présente liste est donnée à titre indicatif et peut être mise à jour à tout moment en fonction de l'évolution de la réglementation nationale.